SECTEUR Q – PIERREPONT MM03 MM04

Description générale du secteur mémoriel

Le secteur mémoriel de Pierrepont, fait partie d'une commune rurale située à l'extrémité nordouest du département de Meurthe-et-Moselle, en frontière ouest avec le département de Meuse. Les éléments constitutifs qui constituent ce secteur mémoriel sont la nécropole nationale française et le cimetière militaire allemand de Pierrepont.



(MM03 Nécropole nationale française de Pierrepont, ©Droits réservés, septembre 2000)



(MM04 Cimetière militaire allemand de Pierrepont, ©Droits réservés, 1999)

Compte-tenu de leur éloignement, ces deux éléments constitutifs devraient posséder chacun une zone tampon ; toutefois, il peut être envisagé un regroupement cohérent avec une zone tampon unique, sur la confrontation de deux cultures funéraires — l'une allemande et régimentaire (1914), l'autre française et de regroupement (1922).

Liste de(s) élément(s)	MM03	- MM03-1 Nécropole nationale française de
constitutif(s) et de leur(s)	Nécropole	Pierrepont
attribut(s) majeur(s)	nationale	- MM03A-2 Colonne lanterne des morts
	française de	
	Pierrepont	
	MM04	- MM04-1 Cimetière militaire allemand de
	Cimetière	Pierrepont
	militaire	- MM04-2 Monument cénotaphe
	allemand de	
	Pierrepont	
Eventuellement, liste de(s)	Elément(s)	Aucun
attribut(s) secondaire(s)	constitutif(s)	
	Zone(s)	Aucun
	tampon(s)	7.000.1
	Zone	- MM03-i1 Monument-aux-morts - Pierrepont
	d'interprétation	(Meurthe-et-Moselle)
		- MM03-i2 Nécropole nationale - Baslieux
		(Meurthe-et-Moselle)
		- MM03-i3 Nécropole nationale - Fillières
		(Meurthe-et-Moselle)
		- MM03-i4 Nécropole nationale - Gorcy
		(Meurthe-et-Moselle)
		- MM03-i5 Nécropole nationale française -
		Longuyon (Meurthe-et-Moselle)
		- MM03-i6 Nécropole nationale - Longwy
		(Meurthe-et-Moselle)
		- MM03-i7 Cimetière militaire français - Villette
		(Meurthe-et-Moselle)
		- MM03-i8 Tombe collective - Cutry (Meurthe-et-
		Moselle)
		- MM03-i9 Ossuaire national - Lexy (Meurthe-et-
		Moselle)
		- MM03-i10 Ossuaire - Cosnes-et-Romain
		(Meurthe-et-Moselle)
		- MM04-i1 Cimetière militaire allemand -
		Longuyon (Meurthe-et-Moselle)
		- MM04-i2 Monument mémorial du « Vieux-Pré »
		- Longuyon (Meurthe-et-Moselle)
		- MM04-i3 Monument - Noers-Longuyon
		(Meurthe-et-Moselle)

MM03 - Nécropole nationale française de Pierrepont

ICONOGRAPHIE



(MM03 Nécropole nationale française de Pierrepont, ©Droits réservés, septembre 2000)

Brève description textuelle des limites de l'élément constitutif

La nécropole nationale de Pierrepont est située à l'extrémité de Pierrepont, sur les hauteurs sudouest de la commune, au lieu-dit du Tremble (rue du Faubourg).

La nécropole est longée par la route D 125, et est bordée au nord-est par l'habitat urbain de la commune de Pierrepont au creux de la vallée de la Crusnes, et au sud-ouest par le paysage agraire de hauts de-Meuse.

1. Identification de l'élément constitutif		
1.1 Liste des attributs majeurs de	- MM03-1 Nécropole française, Pierrepont	
l'élément constitutif	- MM03-2 Colonne lanterne des morts	
1.2 Coordonnées géographiques		
Coordonnées géographiques de 49°24'53"N, 5°42'15"E		
l'élément constitutif	N.: 5°42′.14.0″E; lat. 49°24′55.7″N; alt.: 250 m 896227,55; 6927360,77	
	O.: 5°42'.11.8"E; lat. 49°24' 54.6"N; alt.: 258 m	
	896184,38 ; 6927325,29 E. : 5°42'.17.8''E ; lat. 49°24' 52.0''N ; alt. : 252 m	
	896308.04 : 6927249.11	

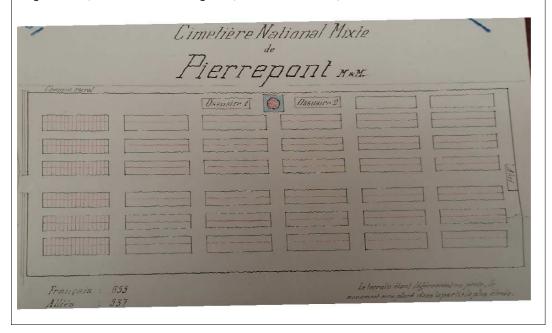
S. : 5°42'.15.3"E ; lat. 49°24' 51.3"N ; alt. : 259 m	
896258,40 ; 6927225,77	
- MM03-2 Colonne lanterne des morts	
long. 5°42′13.6″E ; lat. 49°24′53.0″N ; alt. : 259 m	
896222,35 ; 6927277,10	
Pierrepont (428)	
0	
0, 7332 ha	
n° parcelle : 195	Etat français - Ministère de la défense
0 11 405	5
n° parcelle : 195	Etat français - Ministère de la défense
DMPA + ONAC-VG	
DMPA + ONAC-VG	
	896258,40; 69272 - MM03-2 Colonne long. 5°42′13.6″E 896222,35; 69272 Pierrepont (428) 0 0, 7332 ha n° parcelle: 195 DMPA + ONAC-VG

2.1 Description de l'élément constitutif

2.1a

La nécropole nationale de Pierrepont est située à l'extrémité, sur les hauteurs sud-ouest de la commune dominant la vallée de la Crunes, au lieu-dit du Tremble.

La nécropole nationale de Pierrepont est établie sur un terrain légèrement en pente, détail nous indiquant son ouverture par les allemands. De forme rectangulaire, une entrée latérale y donne accès. Les 3758 sépultures se répartissent géométriquement. Il compte, du conflit 14-18, 703 tombes françaises, 141 tombes belges, 2 tombes britanniques, 1 tombe roumaine et 493 tombes russes, et de deux ossuaires où reposent 2742 français. Du conflit 1939-1945, elle renferme 20 tombes françaises, 55 tombes soviétiques, 1 tombe tchèque. Sur la partie la plus haute de la pente au milieu du grand côté, s'élève une colonne galbée, lanterne des morts, de 30m de haut.



Source : DMPA Paris, Ministère de la Défense, boîte Pierrepont 1845

Commentaire [A1]:

2.1b

Cette nécropole est liée aux combats dits « batailles des frontières » et/ou « des vallées de la Crusnes et de la Chiers » (21-25 août 1914) et/ou « de la Bataille de Pierrepont-Bazailles » (22 août 1914). Après ces combats, le nord meurthe-et-mosellan et meusien est occupé par les Allemands jusqu'en novembre 1918. Il existe au cours de cette période un petit cimetière. Au sortir de la guerre, la nécropole est maintenue à la demande du Service des sépultures de guerre de Spincourt (Meuse), sous l'autorité de la 6^e région militaire (Metz), qui souhaite que les tombes des « soldats morts [...] en août 1914 sur le territoire de Pierrepont, soient groupées en un même endroit ». En effet, la nécropole aurait dû être relevée en 1922. Mais suite à l'intervention du ministre des pensions, André Maginot, doublée d'une mobilisation populaire (pétition), d'un don privé de M. Pingard et par le conseil municipal de Pierrepont du terrain à l'Etat (délibération du conseil municipal du 1er mars 1924), le cimetière est maintenu par décision 467/Y du 9 avril 1923 comme nécropole nationale. On y inhume de 1920 à 1924 les corps exhumés de nombreux cimetières de Meurthe-et-Moselle et de Meuse alors désaffectés. Les 4190 corps français, répartis en tombes et ossuaires, proviennent des cimetières militaires des régions au sud de Longwy et de la Crusnes, et de la Meuse, des régions de Spincourt, l'Othain, Loison. Les 141 tombes belges sont celles de civils déportés, morts en 1917-1918, inhumés aux cimetières de Piennes, Bouligny, Longuyon, La Mourières, exhumés et réinhumés à Pierrepont en 1924. Les 493 tombes russes sont celles de prisonniers du front Est, transférés à l'Ouest comme main d'œuvre au service de l'arrière-front allemand, inhumés à Piennes, Longwy-Haut, Longuyon, Dombras, Spincourt, Billy, Villerupt, etc., et réinhumés à Pierrepont en 1924. En 1925 on y dénombre officiellement 3491 corps, un certain nombre de corps ayant été rendus aux familles.

Le maire de Pierrepont frappé par l'absence de monument dans la nécropole française alors que le cimetière allemand possède un édifice mémoriel imposant, décide d'en faire ériger un dans le cimetière français. Il fut vite trouvé, il existait déjà sous forme d'une tour, en pierre de taille, haute de plus de 30m, une cheminée de l'ancienne manufacture drapière de Pierrepont – propriété de la famille Seillières. Elle avait été épargnée lors de la destruction de l'usine, fin août 1914. Un comité est constitué en 1928. L'entreprise Bontemps d'Harville procède à son démontage et à sa reconstruction. La colonne tour-lanterne, autorisée par Paul Doumer (Décret présidentiel d'avril 1932), est inaugurée le 19 septembre 1932 par le député de la Meurthe-et-Moselle, Désiré Ferry, ancien ministre. Elle est l'œuvre de l'architecte Maillard. Elle a pour base – sa colonne – la cheminée de l'ancienne manufacture drapière de Pierrepont. On note une deuxième vague d'inhumations (1936) en provenances des cimetières de Briey, Colmey, Epiez-sur-Chers, Joppécourt, Mercy-le-Haut, Longlaville, Montingy-sur Chiers, Rehon, Saint-Pancré, Sancy, Tellancourt, Ville-au-Montois, Villers-la-Montagne.

La nécropole fait l'objet d'agrandissements successifs en 1921, 1922, 1924, 1932 (aménagement de la colonne tour-lanterne), 1936 (construction d'un portail, de murets, création de parterres floraux, remplacement des croix de bois par des croix latines en béton). Sa réfection totale est effectuée en 1968. En 2013-2014, la restauration de la tour-lanterne lumineuse est effectuée.

Chaque année, le 23 août, date anniversaire de la bataille dite de Pierrepont, une cérémonie se tient au sein de la nécropole. La population comme la municipalité restent très attachées à ce bien.

2.2 Description des attributs secondaires dans l'élément constitutif

Aucun

3. La participation de l'élément constitutif à la VUE (valeur universelle exceptionnelle)

3.1 Contribution individuelle de	Unicité et/ou représentativité de l'élément par son
l'élément constitutif à la VUE de la	organisation spatiale
série, raisons du choix de l'élément	L'élément constitutif participe à la connaissance des faits
constitutif (application de la grille des	d'un épisode de la bataille dite des frontières (août -
qualités)	septembre 1914), et des combats dits « de la Bataille de
	Pierrepont-Bazailles » (22 août 1914).
	Rites funéraires ; valeurs immatérielles
	Son inscription dans le paysage rural de Pierrepont, et sa
	juxtaposition, participent à la notion du traitement de la
	mort de soldats et de civils entre belligérants, et dans une
	zone d'occupation (1914-1918).
	Son implantation frontalière en fait un site multinational de
	sépultures, où soldats français, civils belges et prisonniers
	russes sont enterrés en grand nombre.
3.2 Authenticité et intégrité de	L'élément constitutif possède encore in situ les éléments
l'élément constitutif	physiques (monument ; terrain) de leur constitution, et
	conservent son intégrité visuelle (parcelle ; situation ;
	dimensions ; environnement rural), et son esthétique
	funéraire nationale d'après-guerre.
	1) intégrité : L'élément constitutif possède bien tous les
	éléments physiques de sa constitution initiale (intégrité de
	composition), si ces éléments s'expriment visuellement
	dans de bonnes condition d'environnement (intégrité
	visuelle)
	2) authenticité : L'élément constitutif témoigne d'une
	bonne conservation des architectures, conceptions
	monumentales, et matériaux d'origines.
	Restauration de la lanterne de l'élément constitutif 52A-1
	Colonne lanterne des morts en 2014.
4. Etat d	e conservation de l'élément constitutif
4.1 Niveau actuel de conservation	Il est dans un bon état de conservation et il est l'objet d'un
4.1 Mived detact de conscivation	entretien régulier.
4.2 Facteurs affectant l'élément	Aucun
constitutif ou susceptible de	Adedii
l'affecter, pressions dues au	
développement	
4.3 Mesures envisagées pour la	Aucune
conservation de l'élément constitutif	
The state of the s	
5. Bibliographie spécifique et docum	nentation de référence concernant l'élément constitutif
5.1. Bibliographie concernée par	- Claudel, Jean-Paul, La bataille des Frontières : Vosges,
l'élément constitutif	1914-1915, Remiremont, les éditions de l'Est, 1999,
	223 p.
	- Contamine, Henry, « Réflexions sur les forces en présence
L	in the second of

à la bataille des frontières », Revue d'histoire de la guerre mondiale, Paris, A. Costes, janvier 1938.

- Delhez, Jean-Claude, La bataille des Frontières : Joffre attaque au centre 22-26 août 1914, Paris, Economica, coll. « Campagnes & stratégies », n° 106, 2013, 198 p.
- Delhez, Jean-Claude, Le jour de deuil de l'armée française, Thonne-la-Long, Delhez, 2011-2012, 2 tomes, 672+656 p.
- Engerand, Fernand, La bataille de la frontière (août 1914), Briey, Paris, Éditions Bossard, 1920, 244 p.
- Mangin, Philippe, À feu et à sang, août 1914 : la bataille des frontières : Pont-à-Mousson, Jarny, Briey, Étain, Spincourt, Longuyon, Longwy, Virton, Ethe, Knutange, Fensch vallée, 2008, 3e éd., 384 p.
- Valarché, Edmond, La bataille des Frontières, Nancy-Paris-Strasbourg, éditions Berger-Levrault, 1932, 211 p.
- Zuber, Terence, The Battle of The Frontiers: Ardennes 1914, Stroud, The History Press, 2007, 314 p.

5.2. Documentation de référence pour l'élément constitutif (exemples : archives, plans et programmes les concernant, etc.) Mairie de Pierrepont Délibérations du conseil municipal (1919-1926) Paris, Archives de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre Metz, Pôle des sépultures de guerre et des Hauts Lieux de

+ voir les images ci-dessous en annexe numérique [pdf] Secteur mémoriel Q MM03-documentation

Mémoire nationale



Nécropole nationale de Pierrepont (avant 1932) © Service des sépultures militaires, Paris



Nécropole nationale de Pierrepont (après 1932) ©Centre Images Lorraine, Nancy



Nécropole nationale de Pierrepont – vue aérienne (c. 1940) © Service des sépultures militaires, Paris



Vue de l'usine Sellières détruite - c. 1914-1918 La cheminée de cette usine a servi de base à la tour lanterne. Carte postale. Droits réservés

MM04 - Cimetière militaire allemand de Pierrepont

ICONOGRAPHIE



(MM04 Cimetière militaire allemand de Pierrepont, ©Droits réservés, 1999)

Brève description textuelle des limites de l'élément constitutif

Le cimetière militaire allemand de Pierrepont est situé sur les hauteurs nord de la commune. Il est bordé sur sa partie ouest du bois de Fayel (à 100 mètres de la D 643 par le chemin du coin du Sorbatin), et de champs, et par l'habitat urbain de la commune de Pierrepont au creux de la vallée de la Crusnes

1. Identification de l'élément constitutif

1.1 Liste des attributs majeurs de	- MM04-1 Cimetière militaire allemand
l'élément constitutif	- MM04-2 Monument cénotaphe
1.2 Coordonnées géographiques	
Coordonnées géographiques de	49°25'23"N, 5°42'18"E
l'élément constitutif	N: long. 5°42′.18.6″E; lat. 49°25′24.6″N; alt.: 278 m
	896289,65 ; 6928256,57
	S: long. 5°42'.16.9"E; lat. 49°25' 21.7"N; alt.: 268 m
	896258,47 ; 6928165,82
	NO : long. 5°42′.15.5″E ; lat. 49°25′ 23.1″N ; alt. : 271 m
	896228,78 ; 6928208,10

	SE: long. 5°42'.20.6"E; lat. 49°25' 23.4"N; alt.: 270 m		
	896331,22 ; 6928	220,89	
Coordonnées géographiques des	- MM04-1 : long. 5°42′18.0″E ; lat. 49°25′23.3″N ; alt. : 270		
attributs majeurs	m		
	895916,27 ; 6928203,59		
	- MM04-2: long. 5°42'17.8"E; lat. 49°25'23.1"N; alt.: 2		9°25′23.1″N ; alt. : 270
	m		
	896275,12 ; 6928	209,69	
1.3 Commune(s) concernée(s)	Pierrepont (428)		
1.4 Nombre d'habitants permanents	0		
dans l'élément constitutif s'il y en a			
1.5 Superficie totale	0, 4620 ha		
1.6 Propriétaires concernés par			
attribut majeur			
MM04 -1 Cimetière	n° parcelle : 42	Etat français- Min	istère de la défense
MM04-2 Monument cénotaphe	n° parcelle : 42	Etat français-	Propriétaire du
		Ministère de la	monument : VDK -
		défense	Volksbund Deutsche
			Kriegsgräberfürsorge
1.7 Gestionnaires concernés			
MM04 -1 Cimetière	VDK - Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge		
MM04-2 Monument cénotaphe	VDK - Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge		

2.1 Description de l'élément constitutif

2.1a

Situé sur les hauteurs nord de la commune Le cimetière militaire allemand de Pierrepont et à proximité du bois de Fayel, il domine la ville et la vallée de la Crusne.

Dans ce cimetière militaire arboré reposent 3017 soldats morts aux combats dits « de la bataille de Pierrepont » (23 août 1914), morts dans les hôpitaux, regroupés après exhumations des corps provenant de cimetières des communes avoisinantes. Un ossuaire (1084 corps) est placé au pied du monument cénotaphe.

L'esthétique funéraire semble remarquable sur ce site avec, au centre du cimetière, un monument arche en pierre de Jaumont surmonté d'un lion veillant. Il est élevé au milieu du cimetière pendant la guerre. Il porte une dédicace émouvante. Au fond du cimetière, il existe un autre monument en pierre jaune, semblable à un mur : c'est un monument régimentaire. Des numéros de régiments y figurent, encore lisibles, qui correspondent à des unités du XIII^e corps d'armée wurtembergeois. Ce monument a dû être ramené d'un cimetière provisoire situé plus au nord et atteste du passage et des combats de ce corps d'armée dans cette région, notamment le siège de Longwy et les combats vers Longuyon (en particulier à Noers, 24-25 août 1914).

2.1b

Le cimetière est ouvert à l'automne 1914 par l'armée allemande pour y inhumer ses morts tombés lors de leur offensive dans les vallées de la Crusnes et de la Chiers » (21-25 août 1914) et pendant « de la Bataille de Pierrepont-Bazailles » (22 août 1914). Il est utilisé pendant toute la guerre car des hôpitaux sont ouverts dans la ville qui devient gîte d'étape. Après le conflit, on regroupe dans ce cimetière les corps exhumés des cimetières provisoires qui sont alors mis en ossuaires. En 1924, 3000 soldats y reposent. Le monument principal est élevé pendant la guerre. Le second monument correspond à des unités du XIII^e corps d'armée wurtembergeois. Il a dû être ramené d'un cimetière

plus au nord. Il atteste du passage et des combats de ce corps d'armée dans cette région, notamment le siège de Longwy et les combats vers Longuyon (en particulier à Noers, 24-25 août 1914).

La massivité et la beauté du monument incitent la ville de Pierrepont à ériger le monument phare de la nécropole française voulant honorer les disparus.

2.2 Description des attributs secondaires dans l'élément constitutif

Aucun

3. La participation de l'élément constitutif à la VUE (valeur universelle exceptionnelle)

3. La participation de l'élément d	constitutif à la VUE (valeur universelle exceptionnelle)
3.1 Contribution individuelle de l'élément constitutif à la VUE de la série	Unicité et/ou représentativité de l'élément par son organisation spatiale L'élément constitutif participe à la connaissance des faits d'un épisode de la bataille dite des frontières (août - septembre 1914), et des combats dits « de la Bataille de Pierrepont-Bazailles » (22 août 1914).
	Rites funéraires ; valeurs immatérielles Son inscription dans le paysage rural de Pierrepont, et sa juxtaposition avec l'élément constitutif MM03, participent à la notion du traitement de la mort entre belligérants, et dans une zone d'occupation (1914-1918). L'esthétique funéraire semble remarquable sur ce site avec,
	au centre du cimetière, un monument arche en pierre de Jaumont surmonté d'un lion veillant, et au fond du cimetière, un monument régimentaire.
3.2 Authenticité et intégrité de l'élément constitutif 4. Etat de conser	1) intégrité: L'élément constitutif possède encore in situ les éléments physiques (monument ; terrain) de leur constitution, et conservent leur intégrité visuelle (parcelle ; situation ; dimensions ; environnement rural), de son esthétique funéraire allemande régimentaire. 2) authenticité: Il est dans un bon état de conservation et il est l'objet d'un entretien régulier.
4.1 Niveau actuel de conservation	Bon
4.2 Facteurs affectant l'élément constitutif ou susceptible de l'affecter, pressions dues au développement	Aucun
4.3 Mesures envisagées pour la conservation de l'élément constitutif	Aucune
5. Bibliographie spécifique et do	cumentation de référence concernant l'élément constitutif MM04
5.1. Bibliographie concernée par l'élément constitutif	- Cercle pour la Promotion et l'Histoire de Joeuf, Spécial Centenaire 1914/1918, La Grande Guerre en territoire occupé, Chroniques Joviciennes, n° 50/51/52, Marly, 2014,

304, p.

- (de) Reichsarchiv, Der Weltkrieg 1914 bis 1918 : Die militärischen Operationen zu Lände, vol. 1 : Die Grenzschlachten im Westen, Berlin, Ernst Siegfried Mittler und Sohn, 1925, 719 p.
- Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge, Am Rande der Strassen : Atlas deutscher Kriegsgräber in Frankreich, Belgien, Luxemburg, Niederland, Kassel, s. d., 48 p.

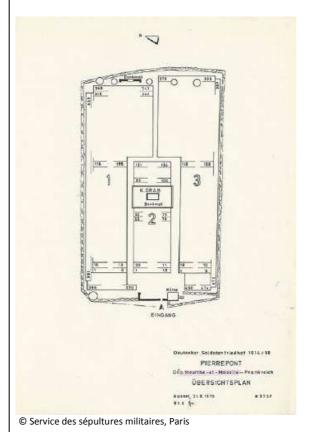
5.2. Documentation de référence pour l'élément constitutif MM04

Mairie de Pierrepont : Délibérations du conseil municipal (1919-1926) ;

Paris, Archives de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ;

Metz, Pôle des sépultures de guerre et des Hauts Lieux de Mémoire nationale.

+ voir les images ci-dessous en annexe numérique [pdf] Secteur mémoriel Q_MM04-documentation





Ossuaire © Service des sépultures militaires, Paris

ZONE TAMPON

Zone tampon pour l'élément constitutif MM03

La zone tampon correspond au périmètre de protection de l'élément constitutif au titre des Monuments Historiques qui, à la demande de l'association « Paysages et sites de mémoires de la Grande Guerre », est en cours près des services de la DRAC-Lorraine. A ce stade de l'étude, et dans l'attente d'une concertation avec l'ensemble des partenaires, le périmètre de la zone tampon de l'élément constitutif s'étend dans un périmètre de 500 mètres autour des limites physiques de cet élément ; il est aussi adapté aux limites cadastrales et protège visuellement l'élément constitutif. La zone tampon proposée ici est constituée essentiellement de champs. Elle est traversée par la D 125.

1. Identification de la zone tampon

1.1 Liste des attributs secondaires de la zone tampon	Aucun
1.2 Coordonnées géographiques	1
De la zone tampon	NO: long. 5° 41′ 50.7″ E; lat. 49° 25′ 05.6″ N; alt. 234 m. 895747,58; 6927650,49 NE: long. 5° 42′ 03.8″ E; lat. 49° 25′ 07.3″ N; alt. 235 m. 896009,75; 6927712,02 SO: long. 5° 41′ 53.9″ E; lat. 49° 24′ 38.8″ N; alt. 254 m. 895840,36; 6926824,94 SE: long. 5° 42′ 28.9″ E; lat. 49° 24′ 38.6″ N; alt. 261 m.
	896545,92 ; 6926842,91
Des attributs secondaires (de la zone tampon)	Aucun
1.3 Communes concernées	Pierrepont (428)
1.4 Nombre total d'habitants permanents dans la ZT	35,20 ha
1.5 Superficie totale	293 346, 33 m ² env.
1.6 Propriétaires concernés	
Propriétaire privé	Toutes sauf parcelle n° 195
Propriétaire public	parcelle n° 195
1.7 Gestionnaires concernés	A compléter

2. Description des attributs secondaires de la zone tampon

Aucun

ZONE TAMPON

Zone tampon pour l'élément constitutif MM04

La zone tampon correspond au périmètre de protection de l'élément constitutif au titre des Monuments Historiques qui, à la demande de l'association « Paysages et sites de mémoires de la Grande Guerre », est en cours près des services de la DRAC-Lorraine. A ce stade de l'étude, et dans l'attente d'une concertation avec l'ensemble des partenaires, le périmètre de la zone tampon de l'élément constitutif s'étend dans un périmètre de 500 mètres autour des limites physiques de cet élément ; il est aussi adapté aux limites cadastrales et protège visuellement l'élément constitutif. La zone tampon proposée ici est constituée essentiellement de champs et bois Elle est traversée par la D 643.

1. Identification de la zone tampon

1.1 Liste des attributs secondaires de la zone	Aucun
tampon	
1.2 Coordonnées géographiques	
De la zone tampon	NO: long. 5° 42' 02.3" E; lat. 49° 25' 37.5" N;
	alt. 284 m.
	895947,61 ; 6928643,76
	NE : long. 5° 42′ 23.7″ E ; lat. 49° 25′ 39.3″ N ;
	alt. 294 m. Beuveille (Meurthe-et-Moselle)
	896376,84 ; 6928714,13
	SO: long. 5° 41′ 40.9″ E; lat. 49° 25′ 12.6″ N;
	alt. 245 m.
	895542,73 ; 6927859,95
	SE : long. 5° 42′ 35.2″ E ; lat. 49° 25′ 13.4″ N ; alt.
	242 m.
	896635,99 ; 6927922,12
Des attributs secondaires (de la zone tampon)	
1.3 Communes concernées	Pierrepont (428)
	Beuveille
1.4 Nombre total d'habitants permanents dans	100
la ZT	
1.5 Superficie totale	494 245, 34 m ² env.
1.7 Propriétaires concernés	
Propriétaire privé	Toutes sauf parcelle n° 42
Propriétaire public	parcelle n° 42
1.7 Gestionnaires concernés	A compléter

2. Description des attributs secondaires de la zone tampon

Aucun

ZONE D'INTERPRETATION

Zone d'interprétation pour les éléments constitutifs MM03 et MM04

1. Identification de la zone d'interprétation

1.1 Liste des attributs secondaires de la zone d'interprétation (idem pour MM03 et MM04)

- MM03-i1 Monument-aux-morts Pierrepont (Meurthe-et-Moselle)
- MM03-i2 Nécropole nationale Baslieux (Meurthe-et-Moselle)
- MM03-i3 Nécropole nationale Fillières (Meurthe-et-Moselle)
- MM03-i4 Nécropole nationale Gorcy (Meurthe-et-Moselle)
- MM03-i5 Nécropole nationale française Longuyon (Meurthe-et-Moselle)
- MM03-i6 Nécropole nationale Longwy (Meurthe-et-Moselle)
- MM03-i7 Cimetière militaire français Villette (Meurthe-et-Moselle)
- MM03-i8 Tombe collective Cutry (Meurthe-et-Moselle)
- MM03-i9 Ossuaire national Lexy (Meurthe-et-Moselle)
- MM03-i10 Ossuaire Cosnes-et-Romain (Meurthe-et-Moselle)
- MM04-i1 Cimetière militaire allemand Longuyon (Meurthe-et-Moselle)
- MM04-i2 Monument mémorial du « Vieux-Pré
- » Longuyon (Meurthe-et-Moselle)
- MM04-i3 Monument Noers-Longuyon (Meurthe-et-Moselle)

1.2 Coordonnées géographiques

Des attributs secondaires de la zone d'interprétation (idem pour MM03 et MM04)

- MM03-i1 : long. 5° 42′ 43.5″ E ; lat. 49° 24′ 56.1″ N ; alt. 236 m
- 896821,58; 6927393,52
- MM03-i2 : long. 5° 44′ 23. 6″ E ; lat. 49° 26′
- 04.8" N ; alt. 320 m.
- 898765,03;6929585,08
- MM03-i3: long. 5° 50′ 09.3″ E; lat. 49° 24′

2.5 Superiore totale	/ Complete
1.5 Superficie totale	Noers A compléter
	Longuyon : 5 556 h.
	Villette: 186 h.
	Cosnes-et-Romain: 2 695 h.
	Longwy: 14 413 h.
	Lexy : 3492 h.
	Gorcy Corriger
	Cutry: 1039 h.
ia zone u nicei precacion	Fillières: 519 h.
la zone d'interprétation	Pierrepont : 895 h. Baslieux : 596 h.
1.4 Nombre total d'habitants permanents dans	Noers (922)
	Longuyon (322)
	Villette (582)
	Cosnes-et-Romain (138)
	Longwy (323)
	Lexy (314)
	Gorcy Corriger
	Cutry (151)
	Fillières (194)
1.3 Communes concernées	Pierrepont (428) Baslieux (049)
1.2.6	00.0" N ; alt. 000 m [à vérifier]
	- MM04-i3 : long. 0° 00′ 00.0″ E ; lat. 00° 00′
	00.0" N ; alt. 000 m [à vérifier]
	- MM04-i2 : long. 0° 00′ 00.0′′ E ; lat. 00° 00′
	888560,21;6931135,48
	06.1" N ; alt. 258 m.
	- MM04-i1: long. 5° 36′ 00.1″ E; lat. 49° 27′
	896535,38 ; 6938828,87
	- MM03-i10 : long. 5° 42′ 48.8″ E ; lat. 49° 31′ 06.2″ N ; alt. 379 m.
	897479,39; 6936971,82
	05.1" N; alt. 349 m.
	- MM03-i9: long. 5° 43′ 32.5″ E ; lat. 49° 30′
	00.0" N; alt. 000 m [à vérifier]
	- MM03-i8: long. 0° 00′ 00.0″ E; lat. 00° 00′
	885137,40; 6933308,92
	20.0" N ; alt. 395 m.
	- MM03-i7: long. 5° 33′ 13.8″ E; lat. 49° 28′
	899784,31; 6938910,56
	05.2" N; alt. 363 m.
	- MM03-i6: long. 5° 45′ 30.3″ E; lat. 49° 31′
	00.0" N; alt. 000 m [à vérifier]
	- MM03-i5: long. 0° 00′ 00.0′′ E; lat. 00° 00′
	00.0" N ; alt. 000 m [à vérifier]
	- MM03-i4: long. 0° 00′ 00.0′′ E; lat. 00° 00′
·	905835,50 ; 6926850,64

1.6 Propriétaires concernés	A compléter
Propriétaire privé	
Propriétaire public	
1.7 Gestionnaires concernés	A compléter

2. Description des attributs secondaires de la zone d'interprétation

- MM03-i1 Monument-aux-morts - Pierrepont (Meurthe-et-Moselle)

Plaque de marbre gravée avec plames de bronze, en facade de l'Hôtel-de-ville de Pierrepont.

- MM03-i2 Nécropole nationale - Baslieux (Meurthe-et-Moselle)

La nécropole de Baslieux (Meurthe-et-Moselle) est un monument ossuaire élevé sur un caveau construit le 26 aout 1920, à l'emplacement d'une fosse collective de soldats français enterrés par l'armée allemande. Il a été inauguré le 27 septembre 1922. Ce monument est un tombeau dont la croix abrite les restes de deux cent cinquante héros. On peut y lire l'épitaphe suivante. « Sur cette plaine, le 22 Août 1914, 800 Français sont tombés pour la Patrie »

- MM03-i3 Nécropole nationale - Fillières (Meurthe-et-Moselle)

Sur la D16, en direction de Longuyon - Créée en 1919 - Bataille des Frontières, 22 août 1914 - 689 Français dont 459 en 2 ossuaires - Aménagement : 1924 - Regroupement des corps exhumés des cimetières militaires des communes environnantes (Ville-au-Montois, Mercy-le-Haut...) - 1968 : Réfection totale.

- MM03-i4 Nécropole nationale - Gorcy (Meurthe-et-Moselle)

1 270 m²; 1263 morts (août 1914); Tombes individuelles : 48; Ossuaires (3) : 1 215; création 1921 regroupement cimetières en France et Belgique.

1922 : corps regroupés des cimetières militaires des environs (Cussigny) et de la Batte (Signeux, Baranzy) en Belgique.

Élément remarquables : Tombe de l'aspirant Germain Foch (22 août 1914), du 131^e R.I., fils du maréchal, et le gendre du président du Conseil René Viviani.

- MM03-i5 Nécropole nationale française - Longuyon (Meurthe-et-Moselle)

Cimetière français 60 tombes individuelles de français (bataille des 23 et 24 août 1914 à Longuyon et de Verdun en 1916) Monument regroupant les restes de tués lors des combats des 23 et 24 août 1914 soit : 3 officiers, 4 sous-officiers, 70 soldats, 41 inconnus. 2 tombes françaises et fosse commune avec 16 français dont 6 inconnus.

- MM03-i6 Nécropole nationale - Longwy (Meurthe-et-Moselle)

66 soldats français de la Première Guerre mondiale reposent au cimetière de la ville.

- MM03-i7 Cimetière militaire français - Villette (Meurthe-et-Moselle)

Nécropole nationale de Villette où reposent les corps de 74 soldats français du 101ème RI (dont 3 inconnus) et 14 soldats allemands (dont 9 inconnus) morts autour de Longuyon et Villette lors de la bataille du 23 août.

- MM03-i8 Tombe collective - Cutry (Meurthe-et-Moselle)

La tombe est située dans un bois au fond d'un grand cratère dénué de végétation, près de la voie ferrée, à gauche du chemin de la Roche.

- MM03-i9 Ossuaire national - Lexy (Meurthe-et-Moselle)

Le cimetière national de Lexy (2 234 m²) regroupe les dépouilles de soldats morts pour la France lors des batailles des frontières en août 1914, en particulier ceux du 22 août. Erigé en 1922, ce monument-ossuaire rassemble les 68 corps exhumés sur le territoire de la commune. Surmonté d'un imposant monument, offert en 1922 par la famille de l'un de ces soldats, cet ossuaire est érigé sur une tombe collective où sont rassemblés les restes mortels de 68 soldats français.

- MM03-i10 Ossuaire - Cosnes-et-Romain (Meurthe-et-Moselle)

L'ossuaire de Romain, inauguré le 31 août 1923, a été érigé en hommage aux morts de l'attentat du 22 août 1914 (150 hommes et 6 tombes individuelles).

- MM04-i1 Cimetière militaire allemand - Longuyon (Meurthe-et-Moselle)

En prolongation de la rue Mazelle, dominant la ville, le cimetière militaire allemand où reposent 1756 soldats (1748 allemands et 8 français) morts au cours de la guerre de 1914-1918. Certains sont morts lors de la bataille de Longuyon-Noërs, le 24 août 1914. Les autres sont morts à Longuyon après avoir été blessés sur les champs de bataille de la région car durant l'occupation la ville de Longuyon comptait plusieurs hôpitaux.

- MM04-i2 Monument mémorial du « Vieux-Pré » - Longuyon (Meurthe-et-Moselle)

Au milieu des champs, près de l'étang du "Vieux pré" et à proximité de la ferme de Fossieux, ce mémorial proche du mémorial de Noërs, a été élevé à la mémoire des soldats Français et Allemands tombés sur le champ de bataille les 23 et 24 août 1914 lors de la bataille de Longuyon-Noërs. Cette bataille s'est soldée par la perte d'environ 3 800 soldats français dont 900 tués et environ 2 500 soldats allemands dont 600 tués. La progression allemande a été freinée mais pas arrêtée.

- MM04-i3 Monument - Noers-Longuyon (Meurthe-et-Moselle)

Ce monument, situé au lieu-dit «Le Grand-Mont», a été élevé à la mémoire des soldats Français et Allemands tombés sur le champ de bataille le 24 août 1914, lors de l'invasion de la France par les allemands. Les troupes allemandes de la 5ème armée du KRONPRIZ Impérial arrivant par Longuyon, et les Français étant retranchés au-dessus de Noers, la bataille fut violente et de nombreux soldats sont tombés de part et d'autre. Malgré l'artillerie française, les soldats français durent se replier sous le feu des mitrailleuses en direction de Damvillers. Cet ossuaire comprend 57 allemands et 91 français (77 inconnus et 14 identifiés).

ESPACE ANNEXES

(Les documents seront intégrés ultérieurement)

A compléter

PHOTOGRAPHIES DES ATTRIBUTS SECONDAIRES (Toutes zones confondues)



(MM03-i1 Monument-aux-morts – Pierrepont, ©Droits réservés)



(MM03-i2 Nécropole nationale – Baslieux, ©Droits réservés)



(MM03-i3 Nécropole nationale – Fillières, ©Droits réservés)



(MM03-i5 Nécropole nationale française – Longuyon, © Droits réservés)



(MM03-i6 Nécropole nationale – Longwy, © Droits réservés)



(MM03-i7 Cimetière militaire français – Villette, ©Droits réservés)



(MM03-i8 Tombe collective – Cutry, ©Droits réservés)



(MM03-i9 Ossuaire national – Lexy, ©Droits réservés)



(MM03-i10 Ossuaire - Cosnes-et-Romain, ©Droits réservés)



(MM04-i1 Cimetière militaire allemand – Longuyon, ©Droits réservés)



(MM04-i2 Monument mémorial du « Vieux-Pré » - Longuyon, ©Droits réservés)



(MM04-i3 Monument – Noers, ©Droits réservés)